

**Le Président,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 39 et 44 relatifs à la promotion interne et aux réinscriptions sur les listes d'aptitude,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant dispositions particulières du cadre d'emplois des attaché-es territoriaux-ales,

Vu la demande de réinscription formulée par Madame BARBAGALLO Anne-Marie de la Mairie de VIEUX CONDE,

Vu la demande de réinscription formulée par Madame DALLE Nathalie de la Mairie de LINSSELLES,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire lors de sa réunion du 14/06/2018,

Vu les nominations recensées dans les collectivités territoriales affiliées au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord,

Vu l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire lors de sa réunion du 23/09/2020,

**ARRETE**

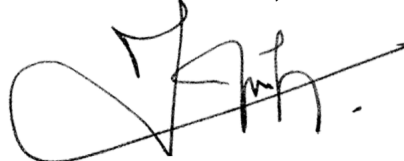
**Article 1er :** La liste d'aptitude au grade d'attaché-e au titre de la promotion interne pour l'année 2020 est arrêtée comme suit :

<b>ETABLISSEMENT</b>	<b>GENRE</b>	<b>NOM PATRONYMIQUE</b>	<b>NOM USUEL</b>	<b>PRENOM</b>
C.C.A.S. de Saint-Amand-les-Eaux	Madame	DUQUENOY	GOSSENS	Marie-France
Mairie d'Annoeullin	Madame	DERACHE	DERACHE	Anne-Sophie
Mairie de Bondues	Madame	VALLART	MEDALA	Sylvie
Mairie de Caudry	Madame	LEPREUX	VANNIER	Valérie
Mairie de Croix	Madame	GREGORCIC		Katia
Mairie de Douchy-les-Mines	Madame	FIEVET	SEVREZ	Danièle
Mairie de la Gorgue	Madame	MEURILLON	HOUFFLIN	Catherine
Mairie de Leers	Madame	JACOB	LUDWIKOWSKI	Marie-Aline
Mairie de Raismes	Madame	HALBOT	ARDHUIN	Karine
Mairie de Roncq	Madame	PARIS	VAN ENDE	Marjorie
Mairie de Saint-Saulve	Madame	DYLL	ANDRE	Annie
Mairie de Thiant	Madame	GAMEZ		Aurélie
Mairie d'Hazebrouck	Madame	BOGAERT		Myriam
Partenord Habitat	Monsieur	RICHARD		Pierre

**Article 2:** Madame BARBAGALLO Anne-Marie de la mairie de VIEUX CONDE et Madame DALLE Nathalie de la mairie de LINSSELLES ont été inscrites sur la liste d'aptitude suite à la commission du 14 juin 2018. N'ayant pas été nommées, elles souhaitent être réinscrites pour une année supplémentaire.

Article 3: La présente liste sera transmise à Monsieur le Préfet du Département du Nord et Messieurs les Sous-préfets.

Fait à Lille, le 30/09/2020  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MG', written over a horizontal line.

Marc GODEFROY  
Conseiller départemental

*Le Président :*

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informative « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).